

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR Le Burkina Faso

Thème : Développement durable

Concerne : La location de terre agricoles afin de résoudre le manque d'infrastructures dans les pays les moins avancés.

L'Assemblée générale,

Constatant que les pays les moins avancés, dont le taux de croissance du PIB ne dépasse pas les 10%, n'ont pas assez d'infrastructures qui leur permettent de s'améliorer socialement ainsi qu'économiquement et que le fond de l'ONU pour ces pays est souvent détourné, ce qui empêche la construction d'infrastructures importantes et le développement de ces pays.

Alarmé par le taux d'analphabétisme dans les pays les moins avancés qui s'élève à 57 %, notamment dans le continent africain, causé par le peu de moyen économique mis à disposition qui ne permet pas de mettre en place des infrastructures scolaires. Par exemple, au Burkina Faso, le taux d'analphabétisme s'élève à 70% et le taux de croissance du PIB est de 6,7%

Convaincu que la construction d'écoles formera des individus qui utiliseront les connaissances acquises pour améliorer et développer leur pays.

Ayant examiné la quantité de terre agricole non utilisée dans les pays moins avancés, qui atteint environ 6,1 million d'hectares sur 11,8 million d'hectares, en raison du manque de moyens économiques et de l'insuffisance d'outils modernes qui permettent la culture de ces terres.

Réalisant que les pays moins avancés peuvent mettre à disposition leurs terres agricoles utiles afin qu'un autre État favorise la construction d'infrastructures scolaires qui amélioreront le bien être de ces pays.

ENGAGE à mettre en place un contrat de location de terres agricoles à un pays pendant 10 ans. En échange, le pays locataire bénéficiera d'une école de 5 classes tous les 2 ans pour un lot de terre de 3 mille hectares louée.

DÉCIDE de faire surveiller par un membre de l'ONU l'évolution du projet et le respect de ce contrat durant cette période afin d'éviter une corruption qui empêcherait la continuité de ce projet.